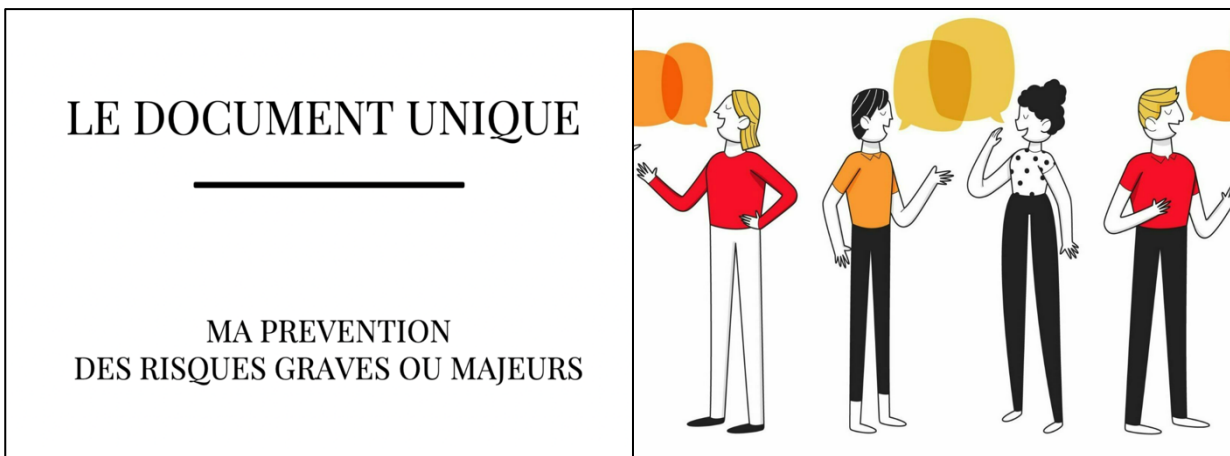




Donner du sens avec le document unique




#DUER #SSE #Sécurité #SANTÉ #Culture Juste #MASE #RSE #SHE #MASE



Le constat aujourd'hui

- L'évaluation des risques professionnels s'inscrit dans le cadre de **l'obligation générale de l'employeur** d'assurer la sécurité et de protéger la santé des salariés (Art L.4121-1 et suivants).
- Pour ce faire, l'aspect réglementaire du document unique est connu, bien compris et mis en œuvre par les entreprises. C'est une bonne base de départ.
- En même temps on peut observer que pour un certain nombre d'entreprises de belles opportunités existent aujourd'hui pour mieux tirer profit du travail réalisé dans l'établissement et la mise en œuvre de leur document unique :
 - Pour schématiser, on pourrait dire que pour le document unique « **L'habit ne fait pas le moine. Car ce n'est pas à l'habit qu'on reconnaît le moine mais à l'observation de la règle et à la perfection de sa vie** ». Il faut donc se méfier des apparences qui sont parfois trompeuses. Pour exemple, le document unique existe certes, mais au-delà, on peut également observer :
 - Que les actions de prévention ne couvrent pas toujours les 3 piliers de la Culture de Sécurité Santé Intégrée,
 - Que sur le terrain des actions de prévention des risques graves ou majeurs qui sont mises en œuvre ne sont pas systématiquement reprises dans le document unique, donc pas pérennisées,
 - Que les liens avec les règles qui sauvent ne sont pas forcément faits,
 - Que la connaissance et la mise en œuvre du document unique par les opérationnels n'est pas homogène, ...
 - En résumé, le **sens** à donner au document unique ainsi que **sa complémentarité avec les autres outils de la prévention** n'ont pas été établis et / ou ne sont pas suffisamment acquis par les opérationnels sur le terrain. Or le document unique est un acquis essentiel pour la prévention des risques graves ou majeur. **C'est donc là un gisement pour l'amélioration continue en Sécurité Santé Intégrée.**

 **5 « règles de bases » pour donner du SENS (liste non exhaustive - toutes sont des Facteurs Critiques de Succès)**

1. Le document unique doit être basé à minima sur les risques graves ou majeurs (sécurité physique et mentale, santé) auxquels chacun peut être exposé à son poste de travail - **donne le sens.**
2. Le document unique doit intégrer les « règles qui sauvent » validées par le Chef d'Entreprise - **cohérence et complémentarité des outils SSE.**
3. Le document unique est disponible, à jour, pour chaque personne dans l'entreprise - **je l'utilise, je me l'approprie.**
4. Le document unique doit être revu avec son superviseur à minima une fois par an ou à chaque changement majeur (conditions de travail, nouveau poste...) - **pilotage de l'encadrement.**
5. L'encadrement doit s'assurer que les mesures de prévention du document unique sont réellement appliquées sur le terrain - **exemplarité et pilotage.**



Vous êtes un membre de l'encadrement, vos opportunités

1/ Chaque personne de l'entreprise a-t-elle participé directement ou indirectement à l'élaboration du document unique ?

- Le document unique est-il élaboré avec la contribution des opérationnels terrain ?
- Chaque personne a-t-elle l'opportunité de revoir le document unique pour son poste et ainsi de s'assurer que les risques graves ou majeurs sont bien traités ?

2/ Le document unique est-il basé à minima sur les risques graves et majeurs / les règles qui sauvent ?

3/ Le document unique prend-il en compte la prévention de la sécurité physique, mentale et de la santé ?

4/ Connaissez-vous les documents uniques de vos équipes directes ? Connaissez-vous le document unique pour votre poste ?

5/ Comment savez-vous si les 5 règles de base définies ci-dessus sont effectivement suivies ? Et en particulier pour la « règle 5 » ci-après :

- L'encadrement doit s'assurer que les mesures de prévention du document unique sont réellement appliquées sur le terrain (**exemplarité et pilotage**)



Vous êtes un opérationnel terrain, vos opportunités

1/ Connaissez-vous votre document unique ?

2/ Pour votre document unique, avez-vous été formé, avez-vous les compétences et les moyens pour la mise en œuvre effective des mesures de prévention définies dans le document unique ?

3/ Connaissez-vous les règles qui sauvent correspondant au travail que vous effectuez ?

4/ Discutez-vous de votre document unique avec vos collègues ? Êtes-vous force de proposition pour le faire évoluer en prenant en compte vos situations réelles de travail ?



En conclusion, les progrès réalisés à partir de ces REX

- Le document unique est ainsi connu par tous les acteurs de l'entreprise et s'intègre parfaitement avec les autres outils de la prévention Sécurité Santé et prévention de l'Environnement.
- Il me donne du sens car il couvre effectivement les risques graves ou majeurs auxquels je peux être exposé pendant mon travail. Ma sécurité physique, mentale et ma santé sont ainsi bien gérées sur le terrain, au sein de l'entreprise. Je pars au travail l'esprit serein et je reviens toujours en bonne santé à la maison.
- Le document unique c'est donc capital pour moi, pour ma famille, pour mes proches.

ANNEXE

Vue d'ensemble du document unique - voir également la vidéo animée ci-après :

https://face2si.com/wp-content/uploads/2023/02/MASE-document_unique_V3.mp4

Le Document Unique - Ma prévention des Risques Graves ou Majeurs

Au travail je peux être exposé à des risques graves ou majeurs. Certains aux conséquences immédiates sont faciles à identifier. D'autres aux conséquences à plus long terme sur ma santé, comme les risques de maladies professionnelles, sont plus difficiles à appréhender.

L'objectif du document unique est d'évaluer tous ces risques pour définir les plans d'actions permettant de réduire voire supprimer mon exposition à ceux-ci.

Pour mes activités au travail, le document unique doit m'informer principalement de :

- Ce qui pourrait m'arriver de pire, c'est-à-dire les risques les plus graves pour lesquels les Règles qui Sauvent s'appliquent,
- Des barrières de prévention et de protection des risques graves ou majeurs que je dois mettre en œuvre ou maintenir dans mon environnement de travail,
- Des points clefs de la prévention au cœur de mon métier, aussi appelés les Standards Métiers, basés sur les retours d'expériences, l'analyse de l'accidentologie et les événements à haut potentiel de gravité.

Lors du Lancement du Travail avec mon superviseur et mes collègues, les mesures de prévention définies dans mon Document Unique peuvent être complétées par des Plans de Prévention, des Permis de Travail et des Modes Opératoires. Cela permet de bien prendre en compte mon environnement de travail, les phases de mon activité et les interactions avec les autres.

Ma participation à l'élaboration et à la mise à jour de notre Document Unique est une véritable opportunité pour capitaliser collectivement sur notre retour d'expérience.

Concrètement nous sommes acteurs dans l'amélioration continue des 3 piliers de la sécurité que sont les installations et nos outils de travail, nos règles et les procédures et enfin nos compétences et les formations.

En donnant la priorité aux mesures de prévention collectives sur les mesures individuelles, un plan d'actions élaboré tous ensemble est ainsi disponible dans notre Document Unique. Nous sommes fiers et rassurés car tous nos collègues pourront en bénéficier.

Ce document unique peut prendre différentes formes selon les entreprises et les activités. Il peut être au format papier ou numérique, il doit être à jour et facilement accessible.

Mais peu importe le flacon, pourvu que notre Document Unique soit utile pour chacun, qu'il soit compris et appliqué pour travailler en sécurité et rester en bonne santé.

Un document unique ... parce que nos vies le sont aussi.